

COMMUNE DE QUETTEVILLE

N° 002/2023

SEANCE DU 06 MARS 2023 à 18 H 30

L'an deux mil vingt-trois, le six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard GRISET, Maire.

Étaient présents :

M. KMAIDIC Bertrand et Mme JEANBLANC ROBIN Isabelle, Adjointes au Maire
M. BLONDEL Denis, Mme CAMUT Béatrice, M. CUEFF Thierry, Mme JACQUES Françoise, M. LEROY Ludovic, M. PETIT Gérard, Mme SWERTVAEGHER Marie-Joséphine et M. VINCENT Thierry, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme JEANBLANC ROBIN Isabelle

N° 002/2023-19 : ECOLE – Autorisation au Maire pour demande D.E.T.R./DSIL/Fonds vert, pour rénovation énergétique, création d'une salle multi-activité et mise aux normes PMR

Vu l'acceptation par le conseil municipal du devis établi par HEMON Architectes pour la rénovation énergétique, la création d'une salle multi-activité et associative et la mise aux normes PMR, 101 Chemin de l'école.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de présenter une demande de dotation (D.E.T.R./DSIL) et une demande de dotation (Fonds vert) pour ce projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux, s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2023, 2024 et 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement et autorise Monsieur Le Maire à présenter une demande de dotation (D.E.T.R./DSIL) et une demande de dotation (Fonds vert).

N° 002/2023-20 : ECOLE – Autorisation au Maire pour demande de subvention A.P.C.R Département du Calvados pour la création d'une salle multi-activité et associative

Vu l'acceptation par le conseil municipal du devis établi par HEMON Architectes pour la création d'une salle multi-activité et associative, 101 Chemin de l'école.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de présenter une demande de subvention (A.P.C.R) sur un contrat de 5 ans pour ce projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux, s'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2023, 2024 et 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement et autorise Monsieur Le Maire à présenter une demande de subvention (A.P.C.R.) sur un contrat de 5 ans.

.../

.../

N° 002/2023-21 : VOIRIE – Mise à jour du métrage linéaire voirie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 ;

Considérant que la gestion de la voirie communale relève de la compétence du conseil municipal ;

Considérant que toutes les rues doivent être classées dans le domaine public communal, 33 783 ml doivent être intégrés, conformément au tableau de voirie annexé, fourni par le service voirie de la communauté de commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement fixant ainsi la longueur des voies communales à 43 803 ml et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.

N° 002/2023-22 : MAIRIE – Présentation devis pour une Prise de vue photo de la commune pour divers supports de communication

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, le devis concernant une Prise de vue photo de la commune pour divers supports de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par Sébastien SEVRAY – Harfleur (76) – pour le reportage photo et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.

N° 002/2023-23 : URBANISME – Alimentation en énergie électrique de la parcelle D0430 du permis de construire (PC) 14528 22 R 0001

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, les éléments liés à l'instruction du Permis de Construire (PC) 14528 22 R 0001 lié au raccordement au réseau public d'électricité de la parcelle référencée D0430 située sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge financière établi par le SDEC EERGIE selon l'acte d'engagement pour le raccordement au réseau public d'électricité de la parcelle et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.

N° 002/2023-24 : CIMETIERE – Présentation du Règlement Intérieur

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, le Règlement Intérieur du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce Règlement et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.

N° 002/2023-25 : DIVERS – Présentation devis pour l'aménagement du chemin de la Côte Ransue

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, le devis concernant l'aménagement du chemin de la Côte Ransue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de mettre en suspend ce dossier et d'attendre la rencontre avec la Communauté de Communes pour représenter ce dossier lors d'une prochaine réunion du conseil.

.../

.../

N° 002/2023-26 : DIVERS – Présentation devis pour le remplacement d'un déclencheur manuel d'incendie

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, les devis concernant le remplacement d'un déclencheur manuel d'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par Normandie Incendie – Epouville (76) – pour le remplacement d'un déclencheur manuel d'incendie et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.

N° 002/2023-27 : DIVERS – Présentation d'une demande de Permis de Construire (PC) 14528 23 P 0002 d'un hangar centre équestre

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, une demande de Permis de Construire (PC) 14528 23 P 0002 concernant la construction d'un hangar sur la parcelle D126.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette demande de Permis de Construire.

LA SEANCE EST LEVEE à 19 H 45

Richard GRISET, Maire

Le conseil municipal